



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE
LET211382
Tél : 05 59 80 87 18
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **12 OCT. 2021**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-10-12-00003 du 12 octobre 2021 déclarant d'intérêt général le programme ponctuel sur la Baïse, le Luzoué et le Lèze d'Apiou et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur le territoire d'intervention du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
territoires et de la mer,
la responsable de l'unité Travaux et
milieux aquatiques

Stéphanie LEBRET

Copie : OFB

Monsieur le Président
Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot
64053 Pau Cedex